

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ANEM interpelle les candidats à la Présidence de la République pour connaître leur projet de couverture numérique de la montagne

Marie-Noëlle BATTISTEL, députée de l'Isère, et Annie GENEVARD, députée du Doubs, respectivement Présidente et Secrétaire générale de l'ANEM, interpellent les candidats à la Présidence de la République sur la question de la couverture numérique mobile des zones de montagne.

Considérant l'urgence d'une couverture numérique intégrale de la montagne, les élus de la montagne souhaitent que les candidats à la présidence de la République présentent leurs propositions en faveur de la couverture territoriale de la téléphonie et de l'Internet mobiles.

Ils demandent l'adoption d'une stratégie nationale ambitieuse « Plan France Mobile » qui prévoit :

- **La redéfinition des zones blanches**, l'accélération de la couverture du territoire en téléphonie et à l'Internet mobiles, en phase avec les technologies, les usages et les attentes des utilisateurs,
- **La renégociation des licences de téléphonie mobile** en conditionnant l'attribution de celles-ci au respect d'un cahier des charges prenant en compte l'aménagement du territoire et contenant des obligations de résultat en matière de couverture mobile du territoire et pas seulement de la population,
- **L'élaboration d'un plan d'urgence et de solidarité nationale**, dédié au 1% de la population, représentant 7% du territoire, qui ne sera pas couvert en 4G par les opérateurs qui se sont engagés, par anticipation, à desservir 99% de la population en 4G, d'ici fin 2018,
- **Le lancement d'expérimentations** et de tests de déploiement de la technologie 5G en lien avec les objets connectés, dans plusieurs territoires de montagne.

Contact : Olivier LAMOUREUX, tél. 01.45.22.17.58 / 06.20.48.05.21 - courriel : o.lamoureux@anem.org

L'ANEM se mobilise depuis plus de 30 ans pour faire respecter la spécificité des territoires de montagne dont le développement équitable et durable constitue un objectif d'intérêt national. L'Association qui revendique le droit à la différence et la nécessité d'adapter des dispositions générales aux particularités de près d'un quart du territoire national est engagée au quotidien dans les instances et les assemblées locales, nationales et européennes. Elle rassemble quelque 4 000 communes et intercommunalités, 40 départements, 7 régions, et plus de 250 parlementaires. Dans son organisation et son fonctionnement, l'ANEM présente une gouvernance originale assurée, conjointement, par un président et un secrétaire général, parlementaires issus d'un parti de gouvernement, alternativement de la majorité et de l'opposition, renouvelables tous les 2 ans.